

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Aurélien MOREAU.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Location par la Communauté de Communes des Forêts du Perche à M. Laurent JARDELLE « la cordonnerie de l'Eglise » du RDC du local commercial situé 10 rue Louis Peuret – 28250 SENONCHES.

Approuvé à l'unanimité.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 DECEMBRE 2018

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire si des remarques sont à apporter au procès-verbal du précédent conseil communautaire du 18 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

2- PROPOSITIONS DE LA CLECT

La CLECT s'est réunie les 7 janvier et 11 février derniers afin de travailler sur les transferts de compétences qui ont un impact sur les attributions de compensations.

Ainsi, la CLECT propose au conseil communautaire de valider les propositions suivantes :

A - En ce qui concerne la compétence scolaire :

Proposition de la CLECT :

L'attribution de compensation sera versée à **la commune qui détient les bâtiments.**

Il est précisé que celle-ci, basée sur les effectifs actuels, s'applique quels que soient les effectifs futurs des communes pour chaque groupe scolaire.

Aussi, quelle que soit l'évolution, la commune qui détient les bâtiments assumera seule les évolutions d'effectifs qu'ils soient à la hausse ou à la baisse.

- Les coûts cantines et écoles seront pris en compte sur une moyenne de 5 ans.

- Pour les 30 € du SIRPTS, la moyenne de 5 ans est retenue. Pour le S.O.I, la somme sera versée à la commune de Mesnil Thomas qui reversera au groupement.
- La commission a pris acte de l'existence de flux croisés entre les Ressuintes, la Puisaye et la Framboisière, qui sont intégrés dans l'attribution de compensation du Groupe scolaire de la Puisaye – les Ressuintes.
- **Emprunt :** Dans les comptes de la CDC, il y a un seul emprunt qui concerne le pôle de Boissy les Perche. Celui-ci a été contracté en 2004 pour un montant de 70 500 € et s'achève en 2019. Au 1 er janvier 2019, il reste une annuité d'un montant de 6 269.65 €
La commission propose que la CDC règle cette dernière annuité sans refacturation au groupe de Boissy-Les-Perche mais cette dépense ne sera pas intégrée dans son attribution de compensation.
- **Taux de subvention :** la commission propose de retenir 80% de subvention.
- **Taux du FCTVA :** la commission propose de retenir un taux de FCTVA à 15.482%.
- **Durée de vie de l'actif :** la commission propose 30 ans pour les bâtiments (21312 ou 21318) et 10 ans pour le matériel informatique, mobilier et divers (2188 ou 2183 ou 2184).
- **Investissements :** La commission propose de retenir la moyenne de 5 ans pour chaque groupe scolaire. C'est uniquement le reste à charge qui sera intégré à l'attribution de compensation.
- **Travaux "non faits" pour la Puisaye et les Ressuintes :** La commission propose de ne pas en tenir compte car il n'y a pas eu de demandes effectuées auprès des services. Les communes reprennent les bâtiments en l'état.
- **Fermeture d'une classe ou d'un groupe scolaire ?** La commune, propriétaire du groupe scolaire, devra prendre en charge intégralement les frais de scolarité des enfants issus du regroupement en cas de fermeture d'école puisqu'elle aura perçue seule l'augmentation de son attribution de compensation.
- **Mise à disposition du personnel :** *La commission valide la mise à disposition à hauteur de 10% de Charline pour l'ESC.*

B - En ce qui concerne le transfert des terrains du Mesnil-Thomas et de la Framboisière:

Proposition de la CLECT :

- 1 379 € pour Le Mesnil-Thomas,
- 2 556 € pour La Framboisière.

C - En ce qui concerne les équipements sportifs de la Ferté-Vidame.

La CLECT attend les éléments permettant de faire des propositions.

D – Attributions de compensation provisoire

Proposition de la CLECT : La commission propose les montants suivants (tableau joint – annexe 1) et préconise un versement mensuel.

Approuvé à l'unanimité.

3- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

I – Vote des comptes administratifs 2018

I -BUDGET GÉNÉRAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses: 4 541 599.67 €

▪ Charges à caractère général :	481 950.71 €
▪ Charges de personnel :	865 477.65 €
▪ Atténuation de produits :	1 285 330.00 €
▪ Dotations aux Amortissements :	229 513.70 €
▪ Autres charges de gestion courante :	1 201 480.34 €
▪ Charges financières :	42 620.18 €
▪ Charges exceptionnelles (subvention budget annexe):	435 227.09 €

Recettes : 5 091 645.93 €

▪ Atténuations de Charges :	7 985.76 €
▪ Produits de service :	341 549.23 €
▪ Impôts et taxes :	3 535 370.65 €
▪ Dotations, subventions et participations :	609 337.83 €
▪ Autres produits de gestion courante et exceptionnels :	95 701.05 €
▪ Amortissement des subventions :	119 477.85 €
▪ Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :	382 223.56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 760 591.21 €

▪ Emprunt et dettes :	88 688.93 €
▪ Travaux :	411 040.02 €
▪ Immobilisations incorporelles (PLUI) :	34 906.62 €
▪ Haut Débit :	19 886.13 €
▪ Amortissements des subventions :	119 477.85 €
▪ Déficit 2017 :	86 591.66 €

Recettes : 496 381.08 €

▪ Dotations aux Amortissements :	229 513.70 €
▪ Excédents de fonctionnement capitalisé :	86 591.66 €
▪ FCTVA :	34 759.02 €
▪ Subventions :	20 516.70 €
▪ Emprunt ST Simon :	125 000.00 €

RESULTATS 2018 :

➤ Excédent de fonctionnement :	167 823 €
➤ Déficit d'investissement :	- 177 618 €

RESULTATS 2018 AVEC REPORT 2017 :

- Excédent de fonctionnement : 550 046.26 €
- Déficit d'investissement : - 264 210.13 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 :

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats 2018 de la manière suivante :

- en report en fonctionnement au compte R 002 : 285 836.13 €
- en report en investissement au compte D 001 : 264 210.13 €
- en réserve en investissement au compte R 1068 : 264 210.13 €

II - BUDGET ANNEXE PÔLE SCOLAIRE <i>Transport et écoles</i>

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 766 903.78 €

- Charges à caractère général : 584 002.99 €
- Charges de personnel et frais assimilés : 85 421.77 €
- Dotations aux amortissements : 55 231.45 €
- Autres charges de gestion courante : 40 440.65 €
- Charges financières : 1 548.92 €
- Charges exceptionnelles 258.00 €

Recettes: 778 950.01 €

- Atténuations de charges : 31.96 €
- Opérations d'Ordre (reprises subventions) : 19 455.80 €
- Produits des services, du domaine : 110 301.93 €
- Participations Région : 222 729.47 €
- Produits de gestion courante et exceptionnels : 4 637.86 €
- Subvention d'équilibre transport : 70 000.00 €
- Subvention d'équilibre Ecoles : 280 000.00 €
- Excédent de fonctionnement 2017 : 71 792.99 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 49 133.17 €

- Opération d'ordre (reprises subventions) : 19 455.80 €
- Annuités d'emprunts : 15 246.93 €
- Immobilisations : 14 430.44 €

Recettes : 214 322.19 €

- Dotations aux amortissements : 55 231.45 €
- FCTVA : 4 964.16 €
- Subventions : 6 885.00 €
- Excédent d'investissement 2017 : 147 241.58 €

RESULTATS 2018 :

- Déficit de fonctionnement : - 59 746 €
- Excédent d'investissement : 17 947 €

RESULTATS 2018 AVEC REPORT 2017 :

- Excédent de fonctionnement : 12 046 €
- Excédent d'investissement : 165 189 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 :

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats 2018 de la manière suivante :

- en fonctionnement au compte **R 002 : 12 046 €**

- en investissement au compte **R 001 : 165 189 €**

<i>III -BUDGET ANNEXE SPANC</i>
--

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 75 235.15 €

- Charges à caractère général : 74 687.15 €
- Autres charges de gestion courante : 369.00 €
- Charges exceptionnelles : 179.00 €

Recettes : 55 049.01 €

- Ventes de produits, prestations de services : 33 125.46 €
- Produits exceptionnels (solde AESN) : 11 416.00 €
- Excédent de fonctionnement 2017 : 10 507.55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les Dépenses d'investissement : 0.00 €

Les Recettes d'investissement : 42 760.22 €

RESULTATS 2018 :

- Déficit de fonctionnement : - 30 694 €
- Excédent d'investissement : 0 €

RESULTATS 2018 AVEC REPORT 2017 :

- Déficit de fonctionnement : - 20 186 €
- Excédent d'investissement : 42 760 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 :

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats 2018 de la manière suivante :

- en report en fonctionnement au compte **D 002 : 20 186.14 €**

- en report en investissement au compte **R 001 : 42 760.22 €**

IV - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 18 370.12 €

- | | |
|---------------------------------|------------|
| ▪ Charges à caractère général : | 9 315.56 € |
| ▪ Dotation aux amortissements : | 9 054.56 € |

Recettes : 78 387.53 €

- | | |
|---|-------------|
| ▪ Autres taxes et redevance d'Asst Coll : | 33 992.83 € |
| ▪ Autres produits : | 147.42 € |
| ▪ Excédent de fonctionnement 2017 : | 44 247.28 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 23 415.80 €

- | | |
|-------------------------|-------------|
| ▪ Annuités d'Emprunts : | 8 237.00 € |
| ▪ Travaux FV : | 15 178.80 € |

Recettes : 13 759.86 €

- | | |
|------------------------------------|------------|
| ▪ Dotation aux amortissements : | 9 054.56 € |
| ▪ FCTVA : | 3 887.75 € |
| ▪ Excédent d'investissement 2017 : | 817.55 € |

RESULTATS 2018 :

- | | |
|--------------------------------|------------|
| ➤ Excédent de fonctionnement : | 15 770 € |
| ➤ Déficit d'investissement : | - 10 453 € |

RESULTATS 2018 REPORT 2017 :

- | | |
|--------------------------------|-----------|
| ➤ Excédent de fonctionnement : | 60 018 € |
| ➤ Déficit d'investissement : | - 9 655 € |

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 :

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats 2018 de la manière suivante :

- en fonctionnement au compte **R 002 : 50 361.47 €**
- en investissement au compte **D 001 : 9 655.94 €**
- en investissement au compte **R 1068 : 9 655.94 €**

V - BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 137 943.10 €

- | | |
|---------------------------------|-------------|
| ▪ Charges à caractère général : | 40 258.36 € |
| ▪ Dotation aux amortissements : | 74 603.71 € |
| ▪ Charges Financières : | 23 081.03 € |

Recettes : 162 827.76 €

▪ Travaux en Régie :	13 139.25 €
▪ Retenues de garanties :	2 646.50 €
▪ Opérations d'ordre (reprise subventions) :	32 308.28 €
▪ Subvention d'équilibre :	23 500.00 €
▪ Revenus des immeubles (loyers):	60 681.53 €
▪ Produits divers gestion courante (charges):	14 367.78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses : 85 314.50 €**

▪ Opérations d'ordre (reprise subventions) :	32 308.28 €
▪ Travaux	13 179.31 €
▪ Travaux en Régie :	13 139.25 €
▪ Annuités d'Emprunts :	26 687.66 €

Recettes : 82 831.33 €

▪ Dotation aux amortissements :	74 603.71 €
▪ Excédent de fonctionnement capitalisé 2017 :	7 860.78 €
▪ Dépôts et cautionnements :	366.84 €

RESULTATS 2018 :

➤ Excédent de fonctionnement :	9 700 €
➤ Déficit d'investissement :	- 10 344 €

RESULTATS 2018 AVEC REPORT 2017 :

➤ Excédent de fonctionnement :	24 885 €
➤ Déficit d'investissement :	- 2 483 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 :

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats 2018 de la manière suivante :

- en fonctionnement au compte **R 002 : 22 401.49 €**
- en investissement au compte **D 001 : 2 483.17 €**
- en investissement au compte **R 1068 : 2 483.17 €**

VI – BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses : 3 161.78 €**

▪ Charges à caractère général :	3 161.78 €
---------------------------------	------------

Recettes : 5 100.00 €

▪ Subvention d'équilibre :	5 100.00 €
----------------------------	------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 51 106.00 €

- | | |
|----------------------|-------------|
| ▪ Maîtrise d'œuvre : | 4 200.00 € |
| ▪ Travaux VRD | 20 256.00 € |

Recettes : 22 127.11 €

- | | |
|---|-------------|
| ▪ Subventions : | 21 039.11 € |
| ▪ Excédent de fonctionnement capitalisé | 1 088.00 € |

RESULTATS 2018 :

- | | |
|--------------------------------|-----------|
| ➤ Excédent de fonctionnement : | 1 938 € |
| ➤ Déficit d'investissement : | - 2 329 € |

RESULTATS 2018 AVEC REPORT 2017 :

- | | |
|--------------------------------|------------|
| ➤ Excédent de fonctionnement : | 1 938 € |
| ➤ Déficit d'investissement : | - 28 979 € |

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 :

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats 2018 de la manière suivante :

- | | |
|--|-------------|
| - en fonctionnement au compte R 002 : | 0 € |
| - en investissement au compte D 001 : | 28 978.89 € |
| - en investissement au compte R 1068 : | 1 938.22 € |

VII - BUDGET ANNEXE SITES ECONOMIQUES
--

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 150 146.47 €

- | | |
|---|-------------|
| ▪ Charges à caractère général : | 45 897.83 € |
| ▪ Autres charges de gestion courante : | 28 885.88 € |
| ▪ Charges financières : | 30 317.61 € |
| ▪ Opérations d'ordre de transfert (042) : | 32 816.49 € |
| ▪ Déficit 2017 : | 12 228.66 € |

Recettes : 119 840.78 €

- | | |
|--|-------------|
| ▪ Autres produits de gestion courante (loyers) : | 35 024.29 € |
| ▪ Produits de cession d'immobilisation : | 7 361.24 € |
| ▪ Subvention d'équilibre : | 52 000.00 € |
| ▪ Produits exceptionnels : | 25 455.25 € |

Section d'Investissement

Dépenses : 133 650.11 €

▪ Emprunt et dettes assimilées :	58 839.86 €
▪ Produits de cession d'immobilisation :	7 361.24 €
▪ Travaux :	3 400.69 €
▪ Déficit 2017 :	64 048.32 €

Recettes : 32 816.49 €

▪ Opérations d'ordre de transfert (040) :	32 816.49 €
---	-------------

Résultats 2018 :

➤ Déficit de fonctionnement :	- 17 467 €
➤ Déficit d'investissement :	- 37 397 €

Résultats 2018 report 2017 :

➤ Déficit de fonctionnement :	- 30 305.69 €
➤ Déficit d'investissement :	- 100 833.62 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 :

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats 2018 de la manière suivante :

- en fonctionnement au compte **D 002 : 30 305.69 €**
- en investissement au compte **D 001 : 100 833.62 €**

Adopté à l'unanimité.

II – Vote des comptes de gestion 2018

Madame LORIN, présente les comptes de gestion 2018 de tous les budgets.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018, du budget général et des budgets annexes.

Le Président propose donc au conseil communautaire de :

- statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclarer que les comptes de gestions dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs 2018.

Adopté à l'unanimité.

4- PROJETS 2019 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Tableau joint (annexe 2).

Adopté à l'unanimité.

5- COMMISSION CULTURE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

1- Subvention OT 2019

Proposition : 80 000 €+ recettes de la taxe de séjour (s'élevant à 12 000 € en 2018).

Cette dernière sera versée, tous les ans, en N+1 (afin de connaître le montant exact de la recette à reverser).

2- Budget école de Musique

Proposition : 48 500 €(même montant de 2018)

3- Subventions pour les animations culturelles

Proposition : pour des animations ponctuelles 3 000 €(donc hors animations annuelles et hors médiathèques)

4- Subvention pour la Fête des Livres

Proposition : 2 000 €

5- Subvention pour le centenaire de Citroën

Proposition : 3 000 €

6- Subvention au groupe Sunrise Highway dirigé par Christopher Mc Donald

Proposition : 600 €

Adopté à l'unanimité.

6- PERCHE AMBITION

Monsieur Le Président informe les membres du conseil communautaire que **Monsieur et Madame CARNEIRO**, propriétaires du commerce « Aux lunettes de Senonches », situé 1, place des Halles à Senonches, sollicite une subvention dans le cadre de Perche Ambition pour des travaux de modernisation de leur boutique (vitrine, devanture...), d'accessibilité ainsi que dans le laboratoire de montage de lunettes.

Le dossier de demande de subvention, étudié par le PETR, a reçu un avis favorable.

Le Président propose d'accorder **une subvention de 1 944 €** correspondant à 30% du montant estimatif des travaux s'élevant à 6 481.94 €TTC

Adopté à l'unanimité.

7- CONVENTION AVEC L'ESAT POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUTAIRES

Dans un souci d'économie, il a été demandé à l'ESAT de Fontanges de bien vouloir faire une proposition **globale** d'entretien des espaces verts de la Communauté de Communes des Forêts du Perche.

Le nouveau contrat de prestations de services, établi pour une durée de 1 an, se décompose comme suit :

• Local technique transport scolaire – Lamblore :	525.00 €HT
• MSP – Senonches :	2 335.00 €HT
• Stades de Senonches :	10 305.00 €HT
• Stades de La Ferté-Vidame :	11 570.00 €HT
TOTAL	24 735.00 €HT

Adopté à l'unanimité.

8- LOGICIEL YPRESIA (SPANC) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ATD

La convention passée avec l'ATD, relative à l'exploitation du logiciel SPANC « YPRESIA » est arrivée à son terme.

Ce logiciel permet d'être en lien direct avec l'ATD, pour tous les diagnostics réalisés (ventes, contrôles, CU...) et la Communauté de Communes des Forêts du Perche l'utilise depuis sa création.

Monsieur le Président propose de renouveler cette convention, **pour une durée de 3 ans et un coût de 1000€TTC/an.**

Adopté à l'unanimité.

9- DIAGNOSTIC ANC DANS LE CADRE DE VENTES IMMOBILIERES NOUVELLE TARIFICATION

	Coût d'un diagnostic ATD → CDC	Coût d'un diagnostic CDC → Usager	Coût d'une contre-visite ATD → CDC	Coût d'une contre-visite CDC → Usager	Immeubles suivants * ATD → CDC	Immeubles suivants * CDC → Usager
Ancienne convention	154 €TTC	165 €TTC	77 €TTC	90 €TTC	77 €TTC	90 €TTC
Nouvelle convention (sans passage caméra)	100 €HT soit 110 €TTC	<u>Proposition</u> : 118 €TTC	77 €TTC **	<u>Proposition</u> : 90 €TTC **	77 €TTC	<u>Proposition</u> : 90 €TTC

Nouvelle convention (avec passage caméra)	154 €TTC	<u>Proposition :</u> 165 €TTC			Idem	Idem
--	----------	----------------------------------	--	--	------	------

Adopté à l'unanimité.

10- ZA DES MOURGLOIRES

La Communauté de Communes des Forêts du Perche souhaite développer sur son territoire une offre immobilière destinée à accueillir des entreprises locales en recherche de locaux d'activités.

La Communauté de Communes des Forêts du Perche peut éviter de porter cet investissement en faisant appel à la société d'économie mixte Patrimoniale Territoires Développement afin que cette dernière étudie les conditions de réalisation du projet en vue d'un portage immobilier.

Le programme souhaité par la collectivité comprend 7 cellules de locaux d'activités et services, pour une surface développée d'environ 1 100 m² sur la zone des Mourgloires à Senonches.

La réalisation de ces locaux permettrait d'accueillir environ 5 entreprises et offrirait une réserve de deux autres cellules supplémentaires pour de futures entreprises.

Néanmoins, face à la difficulté d'assurer elle-même la commercialisation de ces locaux, la Sem Territoires Développement ne souhaite pas prendre le risque locatif de locaux qui seraient partiellement occupés.

Dans ces conditions, il a été demandé à ce que la Communauté de Communes soit elle-même locataire de la Sem dans le cadre d'un bail de 12 ans avec possibilité de sous louer aux entreprises de son choix.

Afin de déterminer le cout du projet et le montant du loyer, la société Territoires Développement a prévu d'engager une étude de faisabilité visant à déterminer le cout de l'opération et le montant du loyer final. Cette étude réalisée au stade « esquisse » comprendra :

- un plan de situation,
- un plan masse du projet,
- un schéma de distribution des cellules,
- une notice descriptive sommaire des travaux.

Le cout de cette étude est estimé à 10 000 €H.T.

La maîtrise d'ouvrage de cette étude sera réalisée par Territoires Développement.

Cependant, afin de ne pas faire supporter à la Sem le coût de l'étude en cas de non aboutissement du projet, un protocole d'accord sera régularisé entre la collectivité et la Sem dont les termes prévoient le remboursement de l'étude par la collectivité en cas d'absence de réalisation du projet.

A l'issue de l'étude et en cas d'accord du conseil d'administration de la Sem pour porter l'opération et signer un bail avec la collectivité, la communauté de Communes soumettra à nouveau à son conseil le projet de bail en vue de sa régularisation.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire :

- D'approuver le protocole d'accord définissant les règles de prise en charge de l'étude de faisabilité du projet
- D'approuver le principe de prendre à bail le programme immobilier ci avant exposé
- De céder à la Sem Patrimoniale l'emprise de terrain nécessaire

Approuvé à l'unanimité.

11- LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL – RUE LOUIS PEURET A SENONCHES

Le Président rappelle que l'acquisition du local commercial (ancien fleuriste) rue Louis Peuret a été votée en 2018 et informe les membres que la signature de l'acte de vente a eu lieu le 25 février dernier.

A compter du 1^{er} mars prochain, M. JARDELLE Laurent, locataire de Mme LORIN (ancienne propriétaire des locaux) devient le locataire de la Communauté de Communes des Forêts du Perche.

Aussi, Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat de bail liant M. JARDELLE à la Communauté de Communes des Forêts pour un montant de 400€ TTC/mois correspondant au RDC exclusivement.

Adopté à l'unanimité.

12- CEDREL – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la création d'une nouvelle association dédiée à la mémoire de la seconde guerre mondiale et en particulier sur notre territoire.

Cette association a le projet de créer un parcours historique signalé.

Celui-ci engloberait, entre autres, la forêt de Senonches (dépôt de munitions, baraques des espagnols...), Manoir de La Fresnay (lieu de villégiature des hauts gradés de la Wehrmacht) Parc Citroën (siège des 300 SS de la bande anti maquis..) ou encore Pont de Magny aux Châtelets (principal lieu d'attaque par le maquis des convois allemands allant de Brezolles à La Ferté-Vidame).

L'association sollicite une aide financière, pour la réalisation de ce parcours, de 600€

Le Président propose de partager cette aide entre la Communauté de Communes des Forêts du Perche et la commune de Senonches à hauteur de 300 €chacune.

Adopté à l'unanimité.

13- CONTRAT DE RECRUTEMENT D'UN MEDECIN GENERALISTE AVEC AUXILIA RECRUTEMENT

Monsieur le Président informe les membres du conseil de la cessation d'activité du docteur REMBLAIN en fin d'année 2019

Afin de pallier la pénurie de médecins sur le territoire, Monsieur le Président propose de faire appel au cabinet de recrutement spécialisé « AUXILIA Recrutement ».

La Communauté de Communes a déjà fait appel à ses services pour le recrutement du Docteur SILVA.

Ce contrat s'élève à 8000€HT soumis à résultat.

Adopté à l'unanimité.

14- QUESTIONS DIVERSES

1 - Dates à retenir :

- Commission Finances : le mardi 12 mars à 14h30.
- Bureau : le mardi 12 mars à 17h00.
- Conseil communautaire : le mercredi 27 mars à 19h00.

2 – Acquisition d'un broyeur

Après échange de vues, le conseil de communauté décide de sursoir à statuer quant à l'acquisition d'un broyeur communautaire.

Séance levée à 20h30.

*

*

*

Annexe 1 – Tableau de répartition des AC 2019

Attribution de Compensation 2019												
				Restitution compétence Scolaire					Restitution Terrains			
COMMUNES	Hab.	AC 2017	AC 2018	Ecoles Fonct	Cantine Fonct	Ecoles & Cantine Inv	Patrimoine	AC provisoire après transfert	Terrains	AC provisoire après transfert	AC Vers/mois	
BOISSY LES PERCHE	522	54 067 €	14 634 €	71 362 €	21 965 €	306 €		108 267 €		108 267 €	9 022 €	
LA CHAPELLE FORTIN	194	12 505 €	- 4 596 €					- 4 596 €		- 4 596 €	- 383 €	
DIGNY	979	145 269 €	145 269 €	2 730 €	- €			147 999 €		147 999 €	12 333 €	
LA FERTE VIDAME	718	162 655 €	120 971 €	122 938 €	26 792 €	281 €		270 982 €		270 982 €	22 582 €	
LA FRAMBOISIERE	353	22 741 €	22 741 €	1 039 €	- €			23 780 €	2 556 €	26 336 €	2 195 €	
JAUDRAIS	389	15 573 €	15 573 €					15 573 €		15 573 €	1 298 €	
LAMBLORE	360	25 042 €	- 1 181 €					- 1 181 €		- 1 181 €	- 98 €	
LOUVILLIERS LES PERCHE	179	12 572 €	12 572 €					12 572 €		12 572 €	1 048 €	
MESNIL THOMAS	354	35 087 €	35 087 €	2 166 €	- €			37 253 €	1 379 €	38 632 €	3 219 €	
MORVILLIERS	159	8 517 €	- 3 164 €					- 3 164 €		- 3 164 €	- 264 €	
LA PUISAYE	288	16 255 €	- 5 707 €	26 791 €	27 233 €	57 €		48 374 €		48 374 €	4 031 €	
LES RESSUINTES	140	107 340 €	79 460 €					79 460 €		79 460 €	6 622 €	
ROHAIRE	143	9 675 €	- 4 687 €					- 4 687 €		- 4 687 €	- 391 €	
LA SAUCELLE	192	9 867 €	9 867 €					9 867 €		9 867 €	822 €	
SENONCHES	3147	304 649 €	304 649 €	7 438 €	- €			312 087 €		312 087 €	26 007 €	
TOTAL	8117	941 814 €	741 488 €	234 464 €	75 990 €	644 €	- €	1 052 586 €	3 935 €	1 056 521 €	88 043 €	
				311 098 €								

Annexe 2 – Subventions travaux 2019

BÂTIMENTS	Travaux	Montants HT	Subventions attendues				Taux de subventionnement	Auto-financement
			Contrat de Ruralité	DETR	Région	FDI		
Musée Saint-Simon	Accueil de l'OT	13 505,00	3 717,00			4 051,50	58	5 736,50
	Peinture/électricité <i>accessibilité</i>	18 000,00 <i>25 000,00</i>				<i>7 500,00</i>	0 <i>30</i>	18 000,00 <i>17 500,00</i>
Maison de Santé à Senonches	Installation climatisation	99 114,00	29 734,00			29 734,20	60	39 645,80
Espace socio-culturel La Ferté-Vidame	Peinture et projecteurs	6 410,00				1 923,00	30	4 487,00
Salle des Fêtes de Senonches	Travaux de rénovation	20 621,24				6 186,37	30	14 434,87
Cinéma	Travaux de réhabilitation	45 078,25		22 539,13		13 523,48	80	9 015,65
Aire de camping-cars	Création	52 000,00	15 600,00	26 000,00			80	10 400,00
Equipements service technique	Broyeur (subv: PETR)	25 000,00	7 500,00				30	17 500,00
Court de tennis extérieur à Senonches	Travaux de Rénovation	22 562,00				6 769,00	30	15 793,00
Ancien bâtiment "pétanque" (suppression de point noir)	Démolition	23 670,00				7 101,00	30	16 569,00
Sous Total 1			56 551,00	48 539,13		62 918,55		169 081,82
TRANSPORTS SCOLAIRES								
Mobiliers Urbains Transports Scolaires	Achat Bus (2)	300 000,00	25 000,00*			120 000,00		155 000,00
Sous Total 2								155 000,00
TOTAL GENERAL			81 551,00	48 539,13	120 000,00	62 918,55	50,40	324 081,82